N° ART24PM03

Arrêté Municipal temporaire portant Autorisation d'Agrément des Signaleurs pour la Manifestation Sportive : BIKE & RUN DU DIMANCHE 04 FÉVRIER 2024

Département du Loiret

Ville de
SAINT-JEAN-LE-BLANC

Tél : 02 38 66 84 52
Fax : 02 38 56 62 94

Le Maire de la Commune de SAINT-JEAN-LE-BLANC,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Sports,
Vu la demande formulée par **M. Jean-François DURAND, Responsable Commission Organisaions du Club de Triathlon nommé « ORLÉANS ASFAS TRIATHLON »**, sise au 152, rue de la Barrière Saint-Marc 45000 ORLÉANS, faisant connaître son intention d'organiser une manifestation sportive, une COURSE ENFANTS, JEUNES et ADULTES (D'UNE DISTANCE DE 1,5 à 16 KILOMÈTRES selon les catégories choisies), dénommée **« BIKE & RUN D'ORLÉANS 2024 »**, dont les participants passeront, en autre et en partie, sur la Commune de SAINT-JEAN-LE-BLANC (45650), au PARC DE LOIRE, le **Dimanche 04 Février 2024.**
Vu le dossier annexé à cette demande,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route lors de cette manifestation **dont 5 départs différents sont prévus respectivement à 10h00, 12h00, 12h30, 13h15 et 14h00** (accueil des coureurs dès 8h30 pour le retrait des dossards),

ARRÊTE :

Article 1 :

Les personnes dont le nom est indiqué dans la liste des Signaleurs sont agréées pour assurer ce rôle de Signaleurs lors de la manifestation sportive dénommée **« BIKE & RUN D'ORLÉANS 2024 »** qui se déroulera le **Dimanche 04 Février 2024,** en partie, sur la Commune de SAINT-JEAN-LE-BLANC, au PARC DE

LOIRE.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- A la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
- A la Direction du Service la Police Municipale de la Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC,
- Au Référent de la Vie Associative du Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive de la Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC,
- Au SDIS,
- A la Préfecture du Loiret,
- A la Direction des Services Techniques,

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché.

A SAINT-JEAN-LE-BLANC, le 16 Janvier 2024,
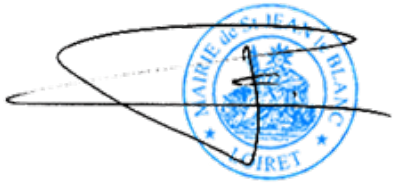
Signé numériquement
à Saint Jean le Blanc,
le mercredi 24 janvier 2024
CHARPENTIER Thierry
Maire